

grand des dominions entre ces régions extrêmes, nous qui vivons au nord du 49e parallèle, nous avons sûrement le droit de dire, relativement à la ratification de ce pacte, que nous regrettons les discussions qui ont suivi la signature du traité de Paris et qui sont en contradiction flagrante des termes de ce dernier. Il est juste, je crois, de le faire bien comprendre, et nous manquerions à notre devoir en agissant autrement. En tout cas, c'est le motif qui me pousse à formuler ces observations.

J'aurai une remarque à faire au sujet des lois à modifier, entre autres, celle des élections. Je ne sais si cette déclaration est le signe d'une prochaine consultation électorale; mais ce dont je suis sûr, c'est que toute amélioration possible de la loi électorale, en vue de rendre effective la volonté populaire, mérite d'être tentée. Nous qui siégeons à la gauche de monsieur l'Orateur, nous nous en rendons compte, vu que nous avons reçu plusieurs centaines de milliers de suffrages de plus que le parti ministériel. C'est pourquoi nous serions heureux de voir modifier la loi afin que se reflète un peu plus fidèlement la volonté du peuple.

Une chose qu'il faudra étudier, c'est l'état des comptes publics que les fidèles membres de la Chambre des communes auront l'occasion d'examiner. Il s'agit évidemment des comptes de l'année terminée le 31 mars 1928, non ceux de 1929. Toutefois, nous aurons un exposé budgétaire, comme on l'appelle, qui donnera un état des comptes jusqu'à 1929. Il sera peut-être intéressant d'apprendre,—cela fera plaisir, sans doute, à ceux qui siègent juste à la droite des banquettes ministérielles,—que durant les dix derniers mois de l'année notre pays a encaissé plus de recettes que durant n'importe quelle autre période équivalente de son histoire. D'après la *Gazette royale* de samedi dernier, le total des impôts perçus au Canada durant les dix derniers mois s'est élevé à près de 330 millions, dont 152 millions provenaient des douanes.

Vous, les libre-échangistes, libre-échangistes de Saskatchewan, qui siégez à la droite du parti ministériel, réjouissez-vous et soyez infiniment heureux que l'on ait perçu 152 millions en impôts de douane. Ce n'est que 25 millions de plus que l'année précédente. Evidemment, cela a fourni l'occasion de dépenser plus; en effet, malgré tout ce qu'on nous a dit, il a été dépensé en vérité, d'après les indications de la *Gazette royale*, 15 millions de plus, en frais ordinaires, que durant la même période l'an dernier. Oh, ce n'est rien, disent-ils; nous avons les fonds, nous avons 152 millions d'impôts douaniers et 15 millions de plus à dépenser à toutes les fins imaginables. Et

ils ne manquent pas de l'autre côté de la Chambre, ceux qui nous diront que cet argent a été dépensé très utilement dans le but de servir l'intérêt public et d'aider à la prospérité politique du Gouvernement.

Il y a certaines choses qu'on espérait entendre mentionner dans le discours du trône et qui ne l'ont pas été. Par exemple: les réparations de guerre. On pensait bien qu'il en serait question dans le discours du trône; mais non. Cependant, le *Feuilleton*, immédiatement après l'article relatif à l'étude du discours, laisse entendre qu'on y affectera une somme de deux millions et demi. J'espère, que dans la répartition de cet argent on tiendra compte du but dans lequel il a été versé et des décisions du tribunal qui a examiné les réclamations des ayants droit. Cette question fera, bien entendu, le sujet d'un débat subséquent; c'est pourquoi, je ne la discuterai pas plus longtemps.

Je pensais qu'il serait question de moderniser et de réformer le Sénat, car, mention en a été faite dans tous les discours du trône depuis 1922. Pourtant, celui de cette année n'en souffle pas mot. Je me rappelle un discours prononcé par mon très honorable ami (M. Mackenzie King) dans l'Ouest, l'automne dernier; je me rappelle aussi qu'un plus célèbre que lui s'attaqua à la réforme du Sénat, quand, lui, laissait ce soin à la Providence.

Mais, il y a un sujet dont pour moi le Gouvernement devrait sérieusement s'occuper, à notre époque de florissantes recettes; il s'agit des pensions de vieillesse et des problèmes sociaux qui s'y rattachent. Le très honorable premier ministre a bien voulu nous dire, il y a quelques années, que, à son avis, dans un régime de pensions de vieillesse et une législation sociale vraiment digne de ce nom, il faudrait faire contribuer les intéressés. A l'heure actuelle, nous n'avons que l'indemnité de chômage. En Grande-Bretagne, cette indemnité de chômage n'existe pas, car, les employeurs, les employés et l'Etat contribuent. Ici, le contribuable est seul à contribuer, d'abord par la moitié versée par le gouvernement fédéral aux provinces, ensuite, par la contribution de la province elle-même. Or, le temps est venu d'établir un régime général de pensions aux vieillards, et l'on devrait présenter un projet de loi à cet effet, qui aurait l'approbation des provinces et du gouvernement fédéral, afin de permettre aux citoyens de fournir ces contributions qui sont essentielles pour avoir un système bien constitué, comme il en existe dans d'autres pays. J'irai plus loin en ajoutant que si nous ne faisons rien en ce sens nous allons obérer non seulement le Dominion, mais les provinces elles-mêmes, et cela dans un avenir assez rap-